

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 5 décembre 2024
Séance du 12 décembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Lucy TABET (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

OBJET : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Septembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 21212-23,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux, sous forme de retranscription intégrale.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Voir document joint

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS





Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 26 Septembre 2024

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Marie-José CARON (pouvoir à DEHEN Mireille), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CHARLET

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et tous. Il est 18h30, passées de quelques secondes, la diffusion sur Facebook a démarré. Bonsoir à vous. Je voudrais rappeler qu'on est le 26 septembre 2024 et remercier le personnel qui a dû réagir il y a une heure, une heure et demie pour limiter un dégât des eaux avec les pluies torrentielles qui se sont abattues sur Waziers et ailleurs pour que cette salle puisse vous accueillir malgré tout dans de bonnes conditions. Je vais laisser la parole à Madame Charlet pour l'appel avant d'entamer vraiment l'ordre du jour.

Madame Charlet :

Bonsoir à tous.

L'appel est effectué

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint. J'ai oublié de préciser qu'avec le petit problème qu'on a eu, l'ordre du jour n'est pas diffusé sur Facebook en direct et visiblement, il a un peu de mal à être affiché derrière. Donc si c'est trop intempestif, vous l'avez tous eu, on le suivra sur papier. Je m'en excuse auprès du public qui devra se contenter de le suivre par oral. Je vous propose également qu'on désigne en secrétaire de séance Madame Charlet, si vous n'y voyez pas d'objection. Pas de soucis? Donc, elle est secrétaire de séance.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 Juin 2024

Le premier point, à l'ordre du jour, ce soir, c'est d'adopter, ou en tout cas de prendre en compte vos remarques sur le PV du Conseil municipal du 6 juin, la dernière séance.

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon

C'est bon ? OK. Oui, à la page 4, dans le bas de la page, c'est indiqué, Monsieur Michon, inaudible. Alors, tout simplement, j'ai simplement dit, attention à ne pas faire de politique, virgule, c'est important, point d'exclamation.

Monsieur le Président :

Très bien, ça sera rajouté. Au niveau du son, j'ai l'impression qu'il y a un écho qu'on n'a pas d'habitude. Donc, si ça peut être un petit peu amélioré sans que ça casse tout, je veux bien que vous regardiez. Il me semble que ce n'est pas aussi fort et aussi porteur d'écho habituellement. D'autres remarques ? Non ? Donc, avec la phrase rajoutée, page 4, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, il est adopté à l'unanimité. Merci.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association PalMed

Alors, pour la deuxième délibération, après cette adoption PV, je vous propose, on avait pu en parler justement au mois de juin, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association PalMed France. PalMed comme Palestine Médecin. C'est une association qui vient en aide au niveau médical sur les populations civiles de Gaza à la base. J'avais eu l'occasion de les rencontrer, notamment avec l'entremise du président de l'association Wazieroise la Clef de l'Espoir. Son président est ici, je le remercie, qui nous a montré le travail qui est fait de terrain là-bas. Je vous propose aussi d'ajouter dans cette délibération, parce que malheureusement, l'actualité, entre le moment où on l'a mis à l'ordre du jour et aujourd'hui, on voit qu'il y a d'autres territoires que la bande de Gaza qui sont touchés aussi, et PalMed France, de toute façon, travaille sur d'autres zones, et donc d'y associer notamment le Sud Liban et toutes les victimes civiles sur lesquelles cette association peut apporter son soutien en termes de matériel médical et d'action humanitaire. Voilà.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Une subvention de 2 000 euros. Pas de soucis, pas d'objection, on peut passer au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal de Waziers. Je vous en remercie vivement et on vous fera des retours sur ce qui est fait concrètement.

Convention de transfert d'une section de la RD 413 dans le domaine public de la commune de Waziers et transfert de plusieurs sections de voies communales situées sur la commune de Waziers dans le domaine public départemental

J'enchaîne avec la délibération numéro 3, que je vous présente très rapidement, puisqu'on a déjà eu l'occasion de l'évoquer aussi et je suis ouvert aux questions sur le sujet, évidemment. Donc, si vous suivez un petit peu aussi l'actualité départementale, le conseil départemental a adopté le 8 juillet le fait de transférer la rue des Frères Martel du côté de la commune. Du coup, c'est une charge pour la commune, mais c'est une route qui a été complètement refaite il y a moins de 15 ans. Et en contrepartie, ils reprennent à leur charge en départementale le petit morceau de la rue Gustave Deloeil, qui est juste derrière nous, sur lequel on a fait des travaux récemment. L'avenue Guironnet, donc au bout, à partir du moment où il y a le virage du CCAS jusqu'à la rue Faidherbe. Et ensuite, de la rue Faidherbe, le morceau du croisement avec l'avenue Guironnet jusqu'à la rue Antoine Coët. Ce qui permet, c'est assez logique puisque suite à une décision municipale, sans doute, je n'ai pas retrouvé la date mais certains l'auront peut-être à une époque a passé la rue Antoine Coët en sens unique. C'est une bonne chose pour le trafic, pour le stationnement. Mais quand on va vers Lallaing on passe par une route communale. Et donc, les milliers de voitures qui empruntent cette route viennent la dégrader. Et donc, le département a décidé assez logiquement, même s'il ne le fait pas si souvent que ça, de reprendre les routes communales en départementales. Et il avait déjà fait savoir sur les mandats précédents également que la rue des Frères Martel devrait à terme passer communale. Donc, c'est assez logique qu'on la récupère dans ce cadre-là. Voilà pour le principe général. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions, des observations ?

Monsieur Michon ?

Mr Michon :

Oui, ce ne sont pas des remarques. Non, ça me paraît tout à fait logique. Donc, pas de souci. Simplement, dans ce qu'on avait commencé à négocier avec eux, il y avait aussi, et c'est pour ça qu'on avait eu ce début de rétrocession de voirie départementale à la commune, et vice-versa également, puisque dans le projet qu'on avait au départ, la voie d'évitement, qu'on appelle la voie d'évitement au rivage qui relie la route Tournai, l'ancienne route de Tournai jusque devant chez Aldi: toute cette partie-là avait été aussi prévue d'être rétrocédée au département pour avoir une continuité, puisque la rue des Frères Martel n'y étant plus, pour avoir une continuité sur les départementales. Non, non, c'est une bonne décision.

Monsieur le Président :

D'autres remarques ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, bonsoir à tous. Une question. L'avenue Maurice Guironnet sera transférée en l'état. Dans quel état exactement ?

Monsieur le Président :

Alors, comme ils ont déjà délibéré, à partir de ce soir, plus le contrôle de légalité dans une quinzaine de jours, l'avenue Guironnet sera, ainsi que le bout de la rue Faidherbe dont j'ai parlé, deviendra départementale. Donc le département- cela permet de répondre déjà à une question- même si on peut y revenir après, sur la suite des travaux. Donc la commune, pour les 517 000 euros, j'ai vu des avenants qui me semblent incorrects dans leur présentation, ça a bien réellement coûté 517 000 euros, ce qui a été fait et ce qui va être fait au niveau de la grille, Sébastien Ferenz qui pourra y revenir tout à l'heure. Sur ce prix-là, c'est avec une rénovation en profondeur, encore une fois, de la rue qui est juste derrière, qui d'ailleurs, au passage, avec le revêtement et la qualité, fait que c'est beaucoup moins bruyant, donc c'est plus confortable d'utiliser la petite salle de réunion qui est à côté et celle d'ici. Et donc ils reprennent cette rue-là. Donc là maintenant, ils vont faire les études, les travaux, etc. Je n'ai pas encore de date pour vous dire quand cette route-là sera faite, mais dixit, les techniciens du département, ça va être, à partir de ce soir, la route départementale la plus en mauvais état du Nord. Donc forcément, ils ne vont pas la laisser comme ça, le temps, ça va prendre un petit moment, le temps des études, des travaux derrière, donc il y aura quelques précautions qui seront prises pour la remettre en état le temps, voilà temporairement, pour que les travaux s'entament réellement. Voilà, pour répondre à votre question Madame Poulain.

Madame Poulain :

Vous avez parlé d'avenants. Quels avenants ?

Monsieur le Président :

Alors, je fais référence à un tract de l'autre groupe d'opposition qui disait, oui, ça a coûté ce prix-là, plus l'avenant de 187 000. Mais c'est un avenant qui a été négatif et positif, puisqu'on n'a pas fait le croisement Rue Pasteur-Rue Célestin-Dubois, et on a fait à la place un renforcement de cette départementale qu'il y a derrière.

Madame Poulain :

Et pourquoi il ne m'a pas été transmis cet avenant ?

Monsieur le Président :

C'est-à-dire que c'était en commission d'appel d'offres, donc qui a siégé ?

Madame Poulain :

Non, non, c'était en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Oui, voilà, c'était en conseil municipal, pardon. Donc on en a parlé en décision directe. Ça a été demandé, M. Michon a demandé à le consulter, il est venu le consulter, voilà.

Madame Poulain :

Non, non, non.

Monsieur le Président :

Oui, bon, on vous l'a transmis, voilà.

Madame Poulain :

Oui, mais on était partis sur un principe, me semble-t-il, qu'à chaque fois qu'il y avait une demande, ça devait être transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, ce qui me semblait logique. D'accord. Par contre, quand je pose une question, la réponse est envoyée à M. Michon.

Monsieur le Président :

D'accord, mais sur cette fois-là, ça n'a pas été envoyé. Je pense que vous vous voyez suffisamment souvent pour vous échanger les documents... Quand il y a un oubli, c'est quand même...

Madame Poulain :

M. Desmons, remettons les choses dans leur contexte...

Monsieur Michon :

M. le Maire, M. le Maire, M. le Maire, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur Michon :

Votre remarque est inappropriée. Quel que soit on se voit ou on ne se voit pas, ça ne vous lave pas de respecter un certain nombre de choses. C'est tout.

Monsieur le Président :

Mais moi, j'ai vraiment du mal avec cette règle-là, puisque c'est... Aujourd'hui, vous dites... Voilà, on travaille comme ça. Tout ce qui est demandé par l'un doit être demandé à l'autre. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de conseils municipaux qui fonctionnent de cette façon-là.

Monsieur Michon :

Ici, il y en a beaucoup plus que vous croyez. Je vous l'ai dit également au CCAS. Il ne faut pas prendre un exemple. Il y en a des multitudes d'exemples.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

En fait, on s'était mis d'accord en conseil municipal. Je vous ressortirai l'extrait où vous avez posé la question en disant « Est-ce qu'on peut procéder de la sorte ? » Et vous aviez répondu « Oui, bien évidemment. » Donc, conformez-vous à ce que vous dites.

Monsieur le Président :

Oui, il y a eu un oubli. J'en suis désolé.

Madame Poulain :

Non, non, ce n'est pas un oubli, c'est volontaire.

Monsieur le Président :

Ah non, ce n'est pas volontaire.

Madame Poulain :

Bien sûr que si.

Monsieur le Président :

Alors, ces critiques sur la forme étant faites, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, on passe au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Principe de vente des espaces juxtaposés aux garages rue de la Paix et ceux de la Maison du Vivier

Le point suivant, ça fait suite à ce qu'on a déjà évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal, et on y reviendra d'ailleurs, c'est de pouvoir, en fait, donner notre accord à Norevie sur le fait qu'on va pouvoir leur vendre des parcelles qui sont actuellement dans le domaine public pour qu'ils puissent faire l'aménagement qu'ils ont prévu. Donc, on a eu une commission assez détaillée avec un nombre important de personnes de Norevie, les groupes d'opposition y étaient. Tout ça a été fait au printemps. Donc, on avance dans ce sens-là. Une petite précision quand même, parce qu'on est passé de 23 à 22 logements sur la partie béguinage, donc ne soyez pas surpris. C'est pour une histoire de canalisation, d'évacuation, d'assainissement d'eau qui doit partir sur la rue Marcel Bultez. L'enquête publique s'est tenue ces derniers jours. Elle s'est terminée hier. Donc, nous n'avons pas formellement aujourd'hui, de toute façon, vous ne l'avez pas vu, le rapport de l'enquête. On faisait savoir il y a une heure que le rapport est déjà prêt. Donc, on va pouvoir le diffuser. Je ne l'ai pas encore lu, mais en tout cas, dans l'essentiel de ce qui est dedans, il n'y a aucun souci. Les personnes qui se sont manifestées sont plutôt intéressées et partantes pour que le projet se fasse. Mais il faudra formellement qu'on délibère à nouveau au prochain conseil municipal pour acter que l'enquête publique a permis qu'on puisse passer à la vente. Là, cette délibération va permettre à Norevie et Douaisis Agglo d'avancer sur le dossier pour qu'il se fasse dans le délai qui a été présenté. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, pas de remarques ? Très bien. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté également à l'unanimité.

Servitude de passage et d'entretien résidence de Pont Aven

Je vais passer la parole maintenant à M. Ferez pour quelques délibérations de rétrocession, notamment.

Monsieur Ferez :

Merci, M. le maire. Bonjour à toutes et tous. Sur les délibérations suivantes, principalement, l'objet sera sur les rétrocessions. Ce sont des choses que la commune a l'habitude de faire de temps en temps. Là, ça fait suite à la délibération du Conseil du 20 décembre 2023 auquel on vous propose d'ajouter la constitution de servitude justement sur les parcelles, et entre autres sur la parcelle AP 888. Je ne sais pas si on a le plan. Sinon, vous l'avez dans la partie documentaire. Et puis les parcelles AP 925, 927 et 931 sont aussi désignées objets de servitude de passage entre autres pour des entretiens de panneaux et de signalisation. Pas de soucis ?

Monsieur le Président :

On peut passer au vote ? Pas de remarques sur Pont-Aven ? C'est surtout pour pouvoir faire l'entretien des panneaux publics de la commune. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Numéro 6.

Rétrocession des parcelles AK 476, AK 489, AK 535 (clos des OEilletts) à la ville de Waziers par la société Maisons et Cités

Monsieur Ferez

Donc là, ça concerne en fait la résidence du Clos des Oeilletts. Donc Maisons et Cités, possède la réalisation des voiries et trottoirs, espaces verts et donc à l'identique. Il est de principe d'intégrer en fait ces espaces dans le domaine public communal. Alors il est proposé justement de se rendre propriétaire des parcelles sur les emprises AK 476, 489, 535. Les actes de géomètre seront à la charge de Maisons et Cités.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité également. Merci. Numéro 7.

Transfert dans le domaine de la commune des voies, réseaux et espaces communs du projet de lotissement de la cité Berce Gayant

Monsieur Ferez

Toujours avec Maisons et Cités Concernant leur programme de constitution d'un lot de 42 lots libres pardon, sur les rues Anna Marly et Henri Dutilleux, voilà à l'issue de ces travaux, Maisons et Cités envisagent de rétrocéder à l'euro symbolique justement les voiries et les réseaux et les espaces communs.

Monsieur le Président :

Des remarques ? Non. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité également. Numéro 8.

Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune au cours des années civiles précédentes

Monsieur Ferez :

Alors justement, là on va changer un peu de domaine. L'artificialisation des sols, sujet que l'on évoque lorsqu'on se rencontre justement dans la commission Grand Projets avec la société Verdi en particulier. On vient évoquer un peu ce sujet-là. Dans la réglementation, il nous est imposé en fait de faire un bilan sur les trois ans, tous les trois ans, sur l'état d'artificialisation de la commune. Donc vous avez le bilan qui a été fait sur 2020 à 2022. Alors pourquoi pas 2023 ? Parce que justement les données sur le site sur lequel on va chercher ces données-là n'a pas les données pour 2023. C'est précisé justement dans le rapport à la première page.

Monsieur le Président :

Ce document avait déjà été diffusé. Bien sûr, vous l'avez vu, c'est assez court. C'est assez facile à faire puisqu'on est dans la réflexion sur la révision de notre plan local d'urbanisme. C'est une petite pièce intermédiaire dans laquelle les élus de tout le conseil municipal ont déjà beaucoup beaucoup d'éléments puisqu'on travaille beaucoup plus finement dans le cadre de la révision du PLU. Comme c'est un débat, est-ce qu'il y a des remarques des choses qui doivent être dites par les uns par les autres ?

Madame Poulain :

Effectivement, je ne vais pas m'étaler parce qu'on a, nous, élus beaucoup d'informations sur ce qui est en train de se passer au niveau de la révision du PLU. Par contre, je trouve un peu dommage qu'on se limite à ces chiffres qui finalement ne nous disent pas grand chose. Normalement, ce rapport devrait nous amener à discuter d'un diagnostic territorial, d'avoir peut-être une étude un petit peu plus précise de nos consommations et présenter les trajectoires futures. Je pense que les wazierois auraient aussi apprécié d'avoir un petit peu au moins les grandes lignes à titre d'informations, mais on les retrouvera au moment du PLU. J'ai juste trouvé ça dommage. Vous avez répondu à l'obligation légale, mais on aurait pu pousser un petit peu l'échange un peu plus loin.

Monsieur Ferez :

C'est vrai que le formalisme du rapport peut être un peu rébarbatif, je vais dire ça comme ça. Non, mais c'est moi qui le dis. Sur le sujet, effectivement, on répond à l'article nécessaire. Mais à mon sens, le débat, il doit vraiment avoir lieu lorsqu'on rencontre Verdi sur les modifications du PLU.

Monsieur le Président :

Et puis, on a délibéré sur le PADD l'année dernière. On le referra, puisqu'il y a eu des évolutions depuis. Il y aura d'ailleurs une réunion de commission avant, mais on le referra à nouveau dans un

prochain conseil municipal. Dans ces moments-là, on a été très, très en profondeur déjà en conseil municipal publiquement. Donc, recopier et coller toutes les données du PADD là-dedans, ce n'était pas nécessaire par rapport à ce qui était demandé. Mais effectivement, là, on fait le minimum juridique requis par l'État. Et donc, voilà. Il n'y a pas de débat. Effectivement.

Monsieur Ferenz :

Le débat, c'est vraiment avec le PADD.

Monsieur le Président :

On pourra acter ça dans le retour que l'on fera. Donc, il n'y a pas de vote. On acte qu'il y a un débat et que le débat a déjà eu lieu. On remettra la date du conseil, que je n'ai pas en tête. Je crois que c'était en octobre 2023. Et qu'on continuera le débat sans doute en novembre ou décembre au prochain conseil municipal, pour lequel on n'a pas encore défini la date, d'ailleurs. Donc, il n'y a pas de vote. On continue. Voilà. Enfin, puisqu'il y avait d'autres remarques... Non ? Voilà. Alors, la délibération numéro 9, c'est pareil, c'est un peu des sujets qui se concrétisent.

Monsieur Ferenz :

Pardon. Il y a quand même un vote, puisqu'on doit acter quand même qu'il y a eu débat et puis que le rapport a été fait.

Monsieur le Président :

Oui, je pense que comme ça, on acte qu'il y a un... Alors, qui est contre le fait d'acter qu'il y a eu un débat ? Qui s'abstient sur cette question et qui confirme bien qu'il y a eu un débat ? OK. On constate que le débat a eu lieu. Merci à tous.

Convention entre la commune et SOLIHA

Alors, la délibération suivante... Donc, comme je commençais à expliquer, on avait délibéré, on avait eu aussi, d'ailleurs, des débats le 28 septembre 2023 sur une convention, notamment, pour lutter contre l'habitat indigne entre l'Etat et la ville de Waziers, avec comme partenaire fort Douaisis Agglo, évidemment. Et on a un acteur sur le territoire qui est très efficace, qui peut aider nos techniciens à faire les constats réels d'habitat indigne. Et donc, on vous propose de signer la convention qui a été jointe au dossier pour qu'on puisse les solliciter quand on a des cas qui nous sont remontés. J'en profite pour dire aux wazierois que vous avez le droit de vivre dans un habitat digne. Et donc, n'hésitez pas à solliciter, à nous contacter au niveau de la mairie ou de relire dans l'avant-dernier journal municipal qu'on a une adresse mail directement qui est donnée et qui vous permet de solliciter, de mettre en route une machine, enfin, une machine, une procédure qui va permettre que le propriétaire fasse les travaux qu'il doit faire dans le domaine privé, mais dans le domaine social, du logement social, vous pouvez le faire également. C'est une autre procédure qui sera faite derrière puisque la convention ne s'applique pas, mais on peut trouver des choses qui sont parfois limites aussi dans le parc des bailleurs sociaux. Et donc, on les suit également. Et d'ailleurs, on a des retours à peu près à moitié-moitié à aujourd'hui, que ce soit dans le privé que dans le logement social. Et de toute façon, ça tombe bien, entre guillemets, puisque la moitié des logements de la commune sont du logement social. Donc finalement, on a les mêmes proportions

dans le logement social que dans le logement privé. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette convention ? Monsieur Mascarte?

Monsieur Mascarte :

En page 2, une fiche type de renseignement fournie par Soliha sera renseignée par le référent de la commune. Alors, qui sera le référent commune, exactement ?

Monsieur le Président :

Alors, je ne pense pas qu'on va dire le nom d'un agent en commune mais il est identifié, on pourra vous donner son nom.

Monsieur Mascarte :

Non, mais c'est un agent ?

Monsieur le Président :

C'est un agent, tout à fait. Oui, oui, c'est un agent. Et ce n'est pas un poste, d'ailleurs, ça peut être... C'est un agent qui est déterminé aujourd'hui, mais pendant ses congés, ça peut être un autre.

Monsieur Michon :

Oui, une précision sur la grille tarifaire. La grille tarifaire, telle qu'elle est là, c'est pour un logement. Le cumul des montants mis, c'est pour s'occuper d'un logement.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Michon :

Parce que je voyais pilotage, c'est... Il faut savoir si le montant qui est mis pour le pilotage, c'est pour l'ensemble des dossiers ou uniquement, il y aura 400 euros de frais.

Monsieur le Président :

C'est une excellente question. Je n'ai pas la réponse. Effectivement, on pourrait penser qu'il y a une espèce de frais fixes qui serait 400 euros par an et qu'après...

Monsieur Michon :

Oui, le pilotage, est-ce que c'est du pilotage par dossier ou pour l'ensemble des dossiers annuels ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas la réponse. On précisera le point avant de signer. On fera un retour. Si vous pouvez nous préciser, aux deux groupes.

Monsieur le Président :

Aux deux groupes, oui. D'accord. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Une question sur la première page, le troisième paragraphe. Quels sont exactement les logements qui seront concernés par cette convention ?

Monsieur le Président :

Troisième page, c'est-à-dire dans quel paragraphe ? La première page, le préambule. Troisième paragraphe.

Madame Poulain :

Vous sollicitez Soliha Douaisis pour accompagner vos services dans le cadre des visites techniques dans des logements qui font l'objet de remontées au sein de votre municipalité. Et là, on a les précisions et les exceptions. Est-ce que vous pouvez me les préciser ? Parce que je sais lire, mais je n'ai pas compris.

Monsieur le Président :

Je crois que je viens d'y répondre. C'est-à-dire que Soliha, ils vont aller dans les logements privés. Voilà. Alors, ils peuvent être sollicités... Non, c'est ça ? Soliha intervient sur les logements privés. Quand c'est du logement social, on passe plutôt par la sous-préfecture. Donc soit ça vient de la municipalité, c'est l'ARS ou l'ADIL qui nous interpellent et qui disent à la ville de Waziers qu'il faut qu'on déclenche la procédure.

Madame Poulain :

Deuxième élément. Il est précisé, pour le locatif privé, si le locataire n'est pas un locataire CAF. Donc vous en revenez à remettre une exception dans une exception sur cette convention, on est d'accord.

Monsieur le Président :

Honnêtement, pourquoi cette exception-là est faite ?

Madame Frasca :

La CAF, oui, l'APL, excusez-moi. C'est pour ça. Donc c'est pour ça que là on peut faire intervenir Soliha parce que la CAF aussi peut intervenir quand il y a un logement indigne. Et donc, entre guillemets, ils peuvent dire aux propriétaires que s'ils ne font pas les travaux, l'APL ne sera pas versé. C'est pour ça que Soliha peut intervenir dans les logements dont les personnes n'ont pas l'APL.

Monsieur le Président :

On vous fera un retour de ce qui se passe concrètement, parce qu'il y a beaucoup de gens à Waziers qui sont allocataires CAF, bien sûr. Dans tous les cas, il y a une prise en main. Dans certains cas c'est Soliha, dans d'autres cas ce sera d'autres interlocuteurs.

Madame Poulain :

J'aimerais bien, moi, s'il vous plaît, avoir connaissance, sur un point prochain ou une réunion technique, avoir connaissance des différents procédés en fonction des types de logements. Et j'avais une dernière remarque sur cette convention. Il est indiqué qu'il y aura une réunion de suivi dans les locaux avec présentation d'un rapport d'activité semestrielle. Je vous demande s'il est possible d'être associé à cette présentation.

Monsieur le Président :

On verra le format et le rapport. Pour moi, diffuser le rapport, oui. La réunion de restitution, pour l'instant, j'y suis pas favorable. Mais on regardera le format.

Madame Poulain :

Ou alors de présenter le rapport semestriel en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Oui, peut-être pas tous les semestres, mais on donnera quelques éléments.

Madame Poulain :

Pas tous les semestres, c'est juste deux fois par an. C'est pas un effort hyper conséquent qu'on vous demande là.

Monsieur le Président :

De toute façon, on est dans une démarche vraiment avec l'état aussi de communication, etc. Donc tous les moyens qui permettront de faire comprendre aux propriétaires qu'ils ne doivent pas faire n'importe quoi sont bons. Celui-ci, ça peut être un moyen, une fois de temps en temps, au conseil municipal, de revenir sur les derniers chiffres. Ce qui a été sorti, tout à fait.

Madame Poulain :

Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

C'est pour revenir sur la remarque de Mme Frasca par rapport à l'APL. Entre nous, qu'on dise au propriétaire qu'il ne touchera plus l'APL, il s'en fiche. Parce que lui, c'est la famille qui doit le loyer,

c'est pas la CAF. Donc on a vu dans plusieurs reprises que quand on supprime l'APL à une famille, la dette augmente, c'est tout. Et le propriétaire, si lui, il fait une procédure pour récupérer son loyer, il fera une procédure pour un montant plus important. Et c'est le locataire qui va se retrouver bloqué. Il faudra faire une procédure pour que le locataire puisse récupérer son APL à posteriori.

Madame Frasca :

C'est vrai, je me suis mal exprimé. Parce que parfois la CAF fait aussi des enquêtes dans les logements indignes. C'est autre chose. C'est la CAF qui fait aussi. C'est pour ça que c'est précisé si le locataire n'a pas la CAF. Parce que la CAF peut intervenir aussi pour faire des enquêtes. Voilà, je me suis mal exprimé.

Monsieur le Président :

Mais elle peut retirer l'APL et des fois, c'est le propriétaire qui touche directement. Et le propriétaire, il ne peut pas augmenter son loyer comme ça, unilatéralement. Donc au final, c'est quand même une...

Monsieur Michon :

Non, ça ne marche pas comme ça. Le prix du loyer, il est fixé par un bail. Alors après, on lui verse l'APL. Donc il déduit, lui, de ce qu'il facture à la personne. Il ne touche plus de l'APL. Il facture la totalité à la personne. C'est la loi. Il applique la loi c'est tout.

Monsieur le Président :

Alors, ces remarques étant faites, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On peut passer au vote ? Donc, les précisions seront apportées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Règlement d'utilisation des salles communales

Alors, sur le point suivant, Madame Urbaniak étant absente, je vais faire une présentation. Madame Charlet complètera si j'oublie des choses. Donc, nous avons délibéré, le 24 novembre 2022, au début de la crise énergétique. Je voudrais replacer un peu le contexte, au début. On avait déjà bien avancé, et ça a été encore pire quelques temps après. Et ça avait été le sujet à plusieurs débats, avec le personnel, avec le Conseil Municipal, puisqu'on avait clarifié un certain nombre de cas. Mais on avait aussi travaillé sur la non-gratuité systématique pour le personnel et les élus en cours de mandat. La crise énergétique, elle n'est pas complètement derrière nous et les prix ne vont pas s'abaisser, mais ça va quand même beaucoup mieux. L'électricité a baissé divisée par 3, je vous l'avais dit en début d'année. Le gaz, c'est indexé sur les prix. Pour l'instant, on est assez bas. Le dialogue, notamment au comité social territorial avec le personnel, nous ont amenés vraiment, c'est le changement principal, à permettre de revenir sur ce point de la gratuité et de permettre, une fois tous les 3 ans, pour les événements familiaux du personnel communal et des élus en cours de mandat, d'avoir une des salles: la salle polyvalente, si elle est prise, la salle des réunions, puisqu'elle est moins prise, puisqu'il y a cette nouvelle salle pour les réunions un peu officielles. Une fois tous les 3 ans. On peut la prendre plus souvent, si on veut la prendre tous les

ans, c'est possible, mais on met en priorité les gens qui ne l'ont pas encore prise, mais au-delà, on paye le prix qui est indiqué dans la grille. Qu'est-ce qu'il y a d'autre également ? On permet de faire, comme on fait payer la salle des fêtes, on permet de la prendre une deuxième fois dans l'année, et on paye, on avait des demandes régulièrement de pouvoir faire plusieurs événements, pour un événement lucratif. Sur la page 5 du document lui-même, je précise, parce que ça n'a pas été repris assez clairement à la relecture, on le voit, qu'on parle bien du personnel communal et des élus en cours de mandat. C'est la seule modif qui serait faite par rapport au document, sauf si, évidemment, vous en voyez d'autres ici que nous n'aurions pas vues. L'idée, c'est de mettre en place ça assez vite, dès la semaine prochaine, au 1er octobre. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Oui, j'allais vous faire la remarque que d'un côté, on prenait en compte les élus, de l'autre côté, on ne le prenait pas, donc il fallait soit l'un ou l'autre, donc pas de problème. On a vu aussi que ce n'est pas très clair, il y a aussi la possibilité pour 100 euros pour les prises de salles intermédiaires entre la 1re et la 3e prise de salles. Est-ce que vous pourriez nous expliquer de quoi il retourne exactement ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je viens de dire, si vous prenez la salle en 2024, vous l'avez gratuitement, en 2027, vous l'aurez gratuitement également, mais en 2025-2026, si vous souhaitez, et que ce n'est pas déjà pris par des gens qui ne l'auraient pas pris l'année précédente, là, vous paierez les 100 euros.

Monsieur Michon :

Oui, mais regardez la page 5, on nous parle de 100 euros pour une prise entre la 1re et la 3e fois, c'est pour ça que...

Monsieur le Président :

Voilà, c'est 100 euros pour la 2e et la 3e réservation, et c'est une seule fois par an.

Monsieur Michon :

J'ai du mal à comprendre. Si on la prend une fois, alors 2024, on la prend une fois, c'est gratuit. On la prend une 2e fois, c'est...

Monsieur le Président :

En 2024, vous ne pouvez pas la reprendre une 2e fois. En 2024, vous la prenez une seule fois.

Monsieur Michon :

Ah, d'accord. En 2025...

Monsieur le Président :

Là, vous paierez les 100 euros.

Monsieur Michon :

Donc, voilà. La 1re fois, on ne paie pas. La 2e fois, on paie 100 euros. Et la 3e fois, l'année d'après, on paie 150 euros.

Monsieur le Président :

Non, 100. Pourquoi vous parlez de 150 ?

Monsieur Michon :

Attendez, attendez. Non, la 2e fois... La 1re fois, c'est gratuit. La 2e fois, c'est 100 euros. Et la 3e, c'est 150.

Monsieur le Président :

Non, la 3e, c'est 100. En fait, le tarif, c'est 100 euros. Mais une fois tous les 3 ans, vous l'avez gratuitement.

Monsieur Michon :

Ah, d'accord. Donc, ce n'est plus 150 euros.

Monsieur le Président :

Non, c'est ça. On a baissé le prix, en plus.

Monsieur Michon :

Ah, d'accord. Il faut suivre. Alors, voilà, nous, on a une demande. On a une demande parce que... Le personnel communal a perdu quand même pas mal d'avantages avec la loi sur les 35 heures. On pense qu'on pourrait profiter de cette délibération pour leur donner gratuit, non pas une fois tous les 3 ans, mais une fois tous les ans.

Monsieur le Président :

Alors, non, parce que c'est... Vous savez combien il y a d'agents municipaux à Waziers ?

Monsieur Michon :

Oui.

Monsieur le Président :

160, 170.

Monsieur Michon :

Combien de fois la salle est louée ?

Monsieur le Président :

Pas tant que ça, mais là, on va revenir sur la gratuité. On communique, oui.

Monsieur Michon :

Bon, parce que quand c'était gratuit, je peux vous faire le point, il n'y a jamais eu d'abus.

Monsieur le Président :

On a eu un échange avec le personnel en instance, effectivement. C'était une des demandes d'une partie des représentants du personnel. Là, on trouve un compromis. Vous voyez, on a quand même baissé le prix à 100 euros. Voilà, il faut sensibiliser. Il faut chauffer les salles, il faut faire du ménage, il faut faire la vaisselle, il faut préparer. On est quand même... Un événement familial tous les 3 ans, ça vous permet de faire les 18 ans de votre enfant, le mariage de votre fils, un coup de temps en temps.

Monsieur Michon :

Pas tous les ans. Bon, ensuite, j'ai lu attentivement les différents points du dossier. Je vois, on nous dit le retrait des sacs poubelles pour aller les mettre dans les conteneurs à disposition. Ce qui veut dire que si on va les mettre, il faut vraiment qu'on ait des conteneurs qui puissent... Je parle surtout de la salle des fêtes, quand on a un repas, 250, 300 personnes, pour évacuer ça dans les conteneurs qui sont là, c'est complètement impossible. Donc on va mettre tout à côté avec les risques que tout soit déchiré, etc. Peut-être qu'il faut réfléchir un petit peu. Et ensuite, j'ai vu qu'on fait référence à l'arrêté ministériel du 8 octobre 2013. Ce serait intéressant de le fournir à ce moment-là, aux gens, pour qu'ils voient ce qu'il y a dedans. Pour qu'ils voient s'ils sont intéressés ou pas par ça. Et je rappelle qu'il n'y a pas d'assurance spécifique contre le risque d'intoxication. C'est la responsabilité civile qui règle. Et la responsabilité civile, elle est celle de l'organisateur. Et donc, en aucun cas, la mairie sera incriminée dans quoi que ce soit. Puisque ce n'est pas elle qui confectionne les repas. Donc elle n'est pas du tout incriminée. Je tenais à préciser aussi ces éléments.

Monsieur le Président :

Alors, effectivement, on pourra mettre l'arrêté ministériel du 8 octobre 2013. Bon, il y a bien sûr une fiche vaisselle, etc, qu'on n'a pas remise dans le dossier, mais que vous connaissez. L'idée, c'était aussi de faire un document unique le plus compréhensible possible. Et je note le point, effectivement, des containers de poubelles pour la salle des fêtes. Vous êtes bien conscients, puisque vous avez fait quelque chose récemment là-bas, qu'il doit y avoir une amélioration à faire pour que ça se passe bien. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, alors, moi, je vais revenir quand même très rapidement sur la gratuité, puisque c'était gratuit une fois par an, on l'a bien compris. Puis, vous avez fait payer la salle au motif qu'il y avait l'augmentation des frais d'énergie. Bon, pour moi, je l'avais déjà dit à l'époque, on gagnait 3 francs 6 sous sur ces locations de salles là. D'ailleurs, on n'a jamais eu de bilan sur le nombre de locations de salles. Il me semble qu'on l'avait déjà demandé. Moi, ce qui me dérange dans ce règlement, c'est la petite phrase, page 6. Le maire se réserve le droit d'apprécier l'opportunité

d'accorder de manière exceptionnelle une gratuité en fonction du caractère particulier du demandeur. Alors, je me suis demandé si ce règlement est un moyen de faire des cadeaux pour s'assurer un socle électoral.

Monsieur le Président :

Alors, votre accusation elle est de votre style, je ne vais pas commenter ça. C'est une phrase alors, je ne sais pas si dans les précédentes chartes on retrouvait quelque chose comme ça. Alors, il y a des villes qui ne délibèrent pas. C'est le maire qui décide et puis, point barre, tant que ce n'est pas délibéré, ça ne cadre pas, donc on fait ce qu'on veut. Là, on essaye de lister au maximum les cas et depuis la dernière fois, on a encore amélioré. Vous voyez, la salle Coët on n'en a pas parlé, elle permet de temps en temps d'être prise. C'était une demande des clubs, etc. Donc, on y répond. Cette phrase-là, elle est pour tous les autres cas où il peut arriver qu'il y ait quelque chose de vraiment qui ne rentre pas dans les cases et donc, effectivement, c'est qu'on l'a rajouté là. La dernière fois, c'était formulé sur les partenaires. On pensait notamment à France Travail qui, des fois, nous demande une salle. Je pouvais l'accorder gratuitement. Donc, elle est mise là. Elle doit servir le moins souvent possible et quand elle sert, de toute façon, en général, vous le savez, ça peut être communiqué. C'est vraiment pour les cas, pour ne pas délibérer sur le Conseil Municipal et ne pas vous réunir dans ces cas-là. Madame Poulain ?

Madame Poulain

Je suis tout à fait d'accord à ce qu'on cadre les choses et je vous l'ai suffisamment demandé pour m'en satisfaire. Par contre, j'aimerais avoir un bilan annuel qui soit au moins transmis aux conseillers municipaux sur l'état des locations, des salles, pour qu'on puisse se faire une appréciation de telle salle est louée autant de fois par an à une association, à un particulier, à un membre du personnel. Je n'ai pas besoin d'avoir les noms avec à côté le chiffre qui correspond au montant qui a été versé à la municipalité. Ça participe de la transparence de la vie publique.

Monsieur le Président :

Aucun souci avec ça. C'est juste du travail en plus, mais qui est nécessaire pour que nous-mêmes, on sache qu'on fasse le bilan de l'utilisation. Monsieur Mascarte, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, on avait la même demande par rapport à ça, pour que vous preniez les dispositions. Moi, je n'ai pas de soucis, mais au moins qu'on soit informés, qu'il y ait un petit bilan fait. C'est vrai, pas besoin de noms, etc., mais qu'on ait une idée un peu du nombre de fois qu'elle est prêtée, etc. Et dans mon intervention, j'ai oublié une chose qui rentre dans ce règlement qui n'existait pas avant. C'est la mise en location de la salle de convivialité du stade Gayant. Nous, on trouve que c'est un peu inapproprié pour des repas, compte-tenu de l'activité qu'il y a dans le stade. S'il y a un repas le dimanche, par exemple, où le samedi, il y a des matchs toute l'après-midi et puis le soir, etc, ça ne nous paraît pas judicieux d'utiliser cette salle-là pour ce type de choses. Donc, on tenait à le dire également. Nous, on votera la délibération, sauf cette partie-là.

Monsieur le Président :

D'accord. Alors, cette partie-là, pareil, on essaie d'éviter de rentrer dans les cas particuliers de chaque association, mais vous savez que les associations, on essaie d'être vraiment le plus transparent avec elles. Elles savent les conditions qui sont accordées aux uns et aux autres et ça nous est apparu nécessaire de cadrer, quand il y a une activité lucrative dans quelque salle que ce soit à Waziers, donc celle du stade Gayant. D'ailleurs, on aurait dû l'appeler salle du stade Gayant plutôt que salle de l'USM puisque ce n'est pas la peine de parler du club.

Monsieur Michon :

Elle a un nom, Monsieur le maire. Oui.

Monsieur le Président :

Monsieur Pruvost. Oui, voilà. Oui, on va mettre ce nom-là, tout à fait. On va corriger. OK. D'autres remarques ? Madame Poulain, on passe au vote.

Madame Poulain :

Nous, juste pour préciser, on ne l'aurait pas fait comme ça. Donc, on a de la volonté de cadrer les choses, mais on ne l'aurait pas fait de cette façon-là. On ne va pas s'éterniser, on va juste abstenir.

Monsieur le Président :

D'accord. OK. Oui, Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Je voudrais savoir simplement combien on peut mettre de convives dans la salle de convivialité. Si c'est 100, ça me fait un petit peu beaucoup. Je pense 40 encore. 100, peut-être debout. Mais...

Monsieur le Président :

Moi, je n'ai pas le... On va regarder dans les ERP, ça doit être une cinquantaine, mais je n'ai pas le chiffre. Et j'insiste, c'est vraiment quand c'est à but lucratif. C'est-à-dire que c'est ouvert à l'extérieur. Une association qui occupe le bâtiment, qui se fait un petit repas convivial entre adhérents, c'est gratuit. C'est vraiment dans le cas où c'est pour faire quelque chose d'extérieur, sur lequel ils communiquent et qui est ouvert à d'autres personnes que les adhérents.

Madame Parnetzki :

En cas de tournoi de belote, ils paient quelque chose ?

Monsieur le Président :

Entre eux, non. S'ils font quelque chose, un vrai tournoi lucratif, oui. Comme les autres clubs de la ville. C'est pour que ça soit équitable. On passe au vote. J'ai bien compris. Je vais le formuler comme ça, plutôt que de vous faire lever les mains. Le groupe Agir pour Waziers vote pour, sauf la mention sur la salle de convivialité. Vous ne faites pas de remarques sur une fois par an, une fois tous les trois ans, la gratuité. Vous le validez quand même ? Que ça ne soit pas gratuit tous les

ans, mais tous les trois ans ? Ok. Le groupe Engagés pour Waziers s'abstient. Le groupe Via Waziers, on est pour, adopté à la majorité. On précisera bien dans la délibération les différents votes.

Désignation d'un coordonnateur pour l'enquête de recensement

Monsieur le Président :

Je continue avec la délibération numéro 11. Je vous disais tout à l'heure qu'on ne donnait pas de nom. Là, on le fait. C'est la transparence par rapport à l'opération de recensement. On a une délibération cette fois-ci pour désigner un coordonnateur pour l'enquête de recensement, qui sera en janvier-février. On vous propose que ce soit Madame Isabelle Wattelet, qui est une habituée de l'opération, assistée par Monsieur Quentin Hornois, en adjoint. C'est pour préciser leur mission. Ils seront détachés une partie de leur temps pour pouvoir mener à bien cette opération. D'ici le prochain Conseil Municipal, on aura sans doute les rémunérations des personnes qui font le recensement. C'est assez cadré. Les conseillers municipaux, par exemple, ne peuvent pas le faire. On vous donnera une prochaine délibération sur ça. Mais là, au moins, la coordination a commencé. Il faut notifier l'INSEE sur qui le fait. Pas de remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Alors, je vais passer la parole à Mireille Dehen pour la numéro 12.

Création et distribution d'un chéquier cadeau aux aînés de la ville de Waziers

Madame Dehen

Bonsoir à tous. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'offrir, comme l'an dernier, un chéquier cadeau d'une valeur de 30 euros à chaque aîné de la commune âgé de 68 ans et plus à utiliser chez les commerçants wazierois participant à l'opération. L'objet de la délibération vise à approuver la création et la distribution du chéquier cadeau d'une valeur de 30 euros, d'autoriser le lancement de la consultation pour l'impression des chèquiers et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Monsieur le Président :

Ça a été présenté en commission, Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Oui, ça a été bien présenté en commission, mais je voulais rajouter ce que j'avais dit en commission. Donc, le groupe Agir pour Waziers, on demande si on ne peut pas le baisser à 67 ans. L'année passée, vous aviez dit qu'on allait en reparler. Donc, moi, je vous en reparle. Et je souhaiterais aussi avoir une comparaison sur 3 ans pour savoir si tout le monde a dépensé, parce qu'il y a des gens qui ont peut-être pris leur carnet et qu'ils n'ont pas dépensé. Je voudrais savoir quelle est la somme qu'on a dépensée sur 3 ans les 3 dernières années, si ça ne vous dérange pas. Merci.

Monsieur le Président :

Le bilan sera transmis. Sur le premier point, je voudrais juste rappeler quand même que, justement, par rapport à l'an dernier, on a réintroduit un repas festif via le CCAS à 65 ans. Je

rappelle que les chéquiers, au départ, ont été mis en place à cause du Covid, je vais le dire comme ça. À Waziers, on a le colis des aînés qui a été mis en place précédemment, qu'on a maintenu, qui est très apprécié par les habitants. On a mis en place le chéquier qu'on maintient aujourd'hui, alors qu'on a en plus, introduit dorénavant le repas. Les aînés, en fonction de l'âge, 65 ans, 68 ans, ils ont toute une série d'avantages au niveau de la commune. Et j'en profite aussi, parce que Mireille Dehen l'a présenté, mais pour dire que c'est une opération, tout comme le chéquier coup de pouce, qui va aussi à destination des commerces de la commune. Et donc c'est vraiment une opération très intéressante. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Vous me confirmez que le bilan sera bien transmis aux deux groupes ?

Monsieur le Président :

Oui. Alors, on passe au vote sur ce sujet. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Vous votez pour, malgré tout ? D'accord. Donc, c'est adopté à l'unanimité. Le point suivant, délibération 13, je passe la parole à Madame Charlet.

Mandat au centre de gestion du nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurances des risques statutaires

Madame Charlet :

Alors, ça concerne le Centre de Gestion du Nord. On demande à ce centre, la commune donne mandat au centre de gestion du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le contrat d'assurance statutaire. Donc, c'est des contrats qui sont renouvelables tous les 4 ou 5 ans. Donc, ça concerne les taux. Vous avez là, dans la délibération, taux, garantie et franchise. Donc, il y a pour la maladie, maternité, paternité, tous les éléments.

Monsieur le Président :

On l'a adopté au CCAS il y a deux jours. On l'adoptera aussi sur la Caisse des Écoles pour que tous les agents concernés soient impactés. Et donc, voilà. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? On passe au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission d'archivage

Madame Charlet pour la 14. Ah non, c'est moi, pardon. C'est le Centre de Gestion. Donc, mise à disposition. Ça passe régulièrement au Conseil Municipal. On se fait accompagner par le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour l'archivage. Et donc, on vous propose de passer une convention à 39 euros de l'heure. On a un agent qui vient nous assister là-dessus, qui sait les délais sur lesquels on doit garder les documents, les archiver comme il faut, mettre à jour le fichier d'index. Et la convention est fournie dans le dossier. Pas de remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Madame Charlet pour la 15.

Finances : Admission en non-valeur

Madame Charlet

Qui concerne des admissions en non-valeur, donc, vous avez le détail. Des loyers de garage, des classes de neige non payées, la restauration scolaire, et puis aussi les enseignes. Et on en a pour 999,11.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est classique. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. La 16, toujours Madame Charlet.

Clôture de régies

Madame Charlet

Ça concerne la clôture des régies suivantes, la régie des recettes, la numéro 81. Ça concerne la piscine municipale en date du 22 juillet 2024. La régie de recettes numéro 175, le droit des photocopies de la bibliothèque municipale Louis Aragon en date du 2 août 2024. Et c'est une fusion des régies de 171 et 175 qui s'appelle désormais les encaissements des ventes et droits de photocopie de la bibliothèque municipale Louis Aragon.

Monsieur le Président :

C'est une information, il n'y a pas de vote. Est-ce qu'il y a des remarques ? On enchaîne sur la 17. Madame Charlet, toujours.

Création de deux postes d'agent de maîtrise

Madame Charlet

Donc là, il s'agit d'une création de deux postes d'agents de maîtrise à temps complet dans la filière technique et ce à compter du 1er octobre 2024. En sachant que les tableaux sont mis à jour au niveau des effectifs. Au 1er octobre.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Simplement pour savoir, ce ne sont pas des embauches, c'est pour la promotion.

Monsieur le Président :

Tout à fait. C'est 8 agents qui ont une promotion interne qui a été validée par le centre de gestion et donc il y avait déjà 6 postes libres donc on crée les deux autres pour que tous puissent bénéficier. Je l'ai accordée.

Monsieur Michon :

Et la suivante aussi ?

Monsieur le Président :

Oui, la suivante aussi, bien sûr. Ce n'est pas de la promotion interne, c'est de l'avancement de grade, si je ne dis pas de bêtise. Voilà, c'est un avancement de grade pour la suivante. Est-ce qu'il y a des remarques ? On passe au vote. Donc sur la 17, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Donc la suivante, c'est une présentation.

Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe

Madame Charlet :

Là, c'est également une création d'un poste de rédacteur principal première classe. Il s'agit en raison d'un avancement de grade dans la filière administrative et ce, à partir du 1er octobre. Là, c'est pareil, les tableaux seront mis au jour. Je vous envoie le dossier pas de soucis. Aux deux groupes. Merci.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. La suivante, Mme Charlet.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame Charlet :

Toujours dans les créations, le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à des besoins au service technique suite à un accroissement d'activité notamment aux espaces verts à temps complet et à durée déterminée.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Décisions directes

Avant d'aborder les questions écrites, je reviens rapidement sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Une convention de prêt de matériel avec le Collège Anatole France de Sin le Noble.

La 033, le contrat d'assurance téléphonique pour le panneau d'affichage de la salle Thorez chez la société Bodet pour 450,19 euros.

Le contrat de vérification des installations de gaz chez Veritas pour l'hôtel La Source Bleue à Montperreux pour 354 euros TTC.

La 035, la demande de Mme Poulain pour participer à la journée nationale des femmes élues en tant que conseillère municipale avec une formation dont le montant s'élève à 890 euros.

La 036, de renouveler le contrat de maintenance 3P, le logiciel de marché public avec la société 3P à Lille pour la période de mai 2024 jusqu'au 23 novembre 2024. Pourquoi ces dates-là, je ne sais pas. Le montant est de 7300 par semestre tout simplement. 7303,68 euros.

La 037, on revient à Malbuisson pour Veritas avec plusieurs prestations. Vérification des installations de chauffage ventilation 376 euros. Vérification des moyens de secours 330 euros. Vérification des installations électriques 1000,07 euros. Et du coup un total de 1877,27 euros TTC.

Ensuite on reste toujours à Malbuisson pour la Source Bleue avec Franche-Comté Assainissement, un contrat de prestation pour le curage, nettoyage de la fosse, lebac à graisse, 1192 euros TTC avec un renouvellement on est sur la période en tout cas de 2024.

On loue un garage M. Mentache 69 rue Bultez depuis le 20 juin rue du Calvaire à 111,70 euros.

La décision 040 donc c'est l'application Intramuros qui permet d'avoir toutes les actualités sur la commune. On est reparti pour 36 mois.

Et ensuite la 041 donc c'est le système de télésurveillance au restaurant Féry avec STD pour 610 euros TTC pour une année.

Ensuite pour notre bateau "le Wazierois" chez l'assurance navigation New Matic donc un contrat d'assurance pour une année 6 mois à nouveau sur 137,72 euros.

Le connecteur BL comme Berger-Levrault Connect qui permet de s'interfacer directement avec le portail Chorus pour la compta avec le trésor public pour un montant de 771,60 euros.

La convention de honoraires avec la SCP Gros à Lille.

Et louer à Madame Allart la 045 un garage rue Faidherbe à Waziers pour 111,70 euros. Oui Madame Poulain?

Madame Poulain :

Sur la 032 sur la convention de prix de matériel entre le collège Anatole France de Sin le Noble et la ville de Waziers, il n'y a pas en ligne donc on a la décision mais on n'a pas l'annexe. Du coup j'aurais voulu savoir c'était dans quel sens est-ce que c'est le collège qui nous demande ou est-ce que c'est...

Monsieur le Président :

Oui, oui, alors justement je n'ai pas l'info, je m'étais dit qu'il faudrait que je me renseigne, moi je n'ai pas l'info, je ne sais pas si un élu a l'info ou si les services peuvent me le souffler. Je pense que pour une raison... Parfois il y a des bons arrangements entre communes.

Madame Poulain :

Oui, oui ce n'est pas le sujet

Monsieur le Président :

En tout cas on va s'assurer que la décision et la convention soient bien présentes sur le site en accompagnement de la décision directe 032.

Madame Poulain :

J'avais juste deux, trois autres petites questions.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Madame Poulain :

Sur la 040, sur Intramuros, on n'a pas le montant. Je trouve... C'est des bricoles, vous allez me dire, mais on a des montants au centime près pour tout le reste, mais sur certaines décisions, on n'a pas de montant, ça ne va pas changer le cours des choses, mais les 43, 44, 45 ne sont pas sur le site internet: elles n'ont pas été publiées.

Monsieur le Président :

Elles sont très récentes, on va les mettre, ok.

Madame Poulain :

Bah très récentes, ça date de mai-juin quand même, je pense, date d'effet fixée au 1er mai pour la 43. Enfin bref, c'est pas grave, si vous pouvez les afficher pour qu'on puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Président :

On mettra les dernières. Et puis je vous donnerai le tarif pour Intra Muros, de tête c'est une trentaine d'euros par mois, mais je ne suis pas tout à fait sûr. Alors ces décisions directes faites, donc j'ai reçu des questions écrites du groupe Agir pour Waziers, donc il y avait un premier point sur les travaux de centre-ville, donc je pense avoir déjà apporté des éléments de réponse, donc peut-être Monsieur Ferez veut compléter sur les travaux de centre-ville, est-ce qu'il y a des éléments, ou alors on va le faire dans l'autre sens, Monsieur Michon, Monsieur Mascarte, vu que c'est vous qui avez posé la question, est-ce que je n'ai pas répondu au sujet ?

Questions écrites

Monsieur Mascarte :

Oui, donc j'aurai un petit complément concernant les travaux de centre-ville, pour le réaménagement des abords de la mairie et de la place Bordeu, le montant initial du marché public s'élevait à 620.419 euros, marché constitué de 6 lots chiffrés. Un avenant en date du 15 mai 2024 amène à certaines modifications qui influent sur le montant du marché, montant global de celui-ci, 620.381 euros. Si apparemment celui-ci ne semble pas nécessiter un réexamen de la commission d'appel d'offres, car la modification financière est nulle et même inférieure à la règle des +5%, il eût été bon pour une totale transparence d'informer les membres de la commission. En effet, pour réussir cette pirouette financière sur les 6 lots originels, il ne reste que 5 lots chiffrés, exit le carrefour Dubois-Pasteur, dont le montant s'élève à 175.000 euros, qui sera reporté je suppose en 2025. En réalité, l'avenant sur ces 5 lots s'élève à 181.524 euros, soit une hausse de pratiquement 40% du montant initial des 5 lots en question prévu initialement. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Donc c'est vrai que tout à l'heure vous disiez, certains ont pu dire qu'on avait augmenté. Non, on n'a pas augmenté, on a supprimé, c'est-à-dire pour palier, c'est-à-dire au budget, c'est-à-dire qui était initialement prévu. Par contre, il ne faut pas dire que l'année prochaine, les 175.000 euros, vous n'allez pas les mettre, ils seront certainement mis. Vous avez encore une chance inouïe, c'est qu'actuellement le propriétaire du local qu'on a quitté ne vous poursuit pas non plus, c'est-à-dire pour des loyers qu'il ne perçoit plus. Parce que depuis notre déménagement, je suis désolé, c'est quand même une personne, un propriétaire qui est en perte de revenu locatif. Vous le privez, c'est-à-dire de revenu locatif.

Monsieur le Président :

Oui, mais on est tout à fait dans notre droit et il ne peut pas nous mettre au tribunal pour ça. Il vous a demandé de partir pour pouvoir vendre. Nous, on n'a pas encore signé de compromis, il va être signé prochainement et donc on est tout à fait dans notre droit par rapport à ça. Alors, je suis embêté, enfin, je prends la parole comme ça parce que j'ai l'impression de vous avoir répondu tout à l'heure, mais bon, vous avez lu votre intervention telle quelle et vous ne l'avez pas adaptée à ce que j'ai expliqué. Donc, je vais vous réexpliquer. Non, mais monsieur Mascarte, laissez-moi parler.

Monsieur Mascarte :

Vous n'avez pas besoin de m'expliquer. J'ai totalement compris. Ne prenez pas les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Donc, j'ai très bien compris ce que vous alliez dire tout à l'heure. J'aurais pu intervenir tout à l'heure par rapport à votre intervention. Je préfère la faire maintenant parce que justement, on l'avait évoqué dans le cadre des questions diverses. C'est tout. Voilà.

Monsieur le Président :

Il faut mettre dans l'équation le fait qu'entre deux, il y a eu cette négociation avec le département où ils nous reprennent l'avenue Guironnet. Je peux vous dire qu'elle va coûter plus que plus qu'à mon avis, plus qu'un million d'euros avec la rue Faidherbe. Ça va plutôt être un million et demi à 2 millions que la ville n'a pas à faire. Donc, on fait une très, très bonne opération. Alors, on va rester peut-être sur un peu le sujet du centre-ville. Oui, Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Je crois qu'il faut qu'on s'entende bien. Il faut qu'on s'entende bien sur cette question-là. Effectivement, le coût de l'avenue Guironnet, etc., ce n'est pas ça qu'on discute. On avait ce qu'on dit: on avait un marché avec 6 lots. D'accord. Bien évidemment, vous supprimez un des lots,

c'est-à-dire que vous modifiez la consistance du marché. Modifiez la consistance du marché. On est bien d'accord?

Monsieur le Président :

Non, on l'a fait...

Monsieur Michon :

Ah si, attendez. Vous modifiez la consistance du marché. C'est-à-dire il y a une partie du marché que vous retirez. Donc, même d'un point de vue de la légalité, on est limite. On est complètement limite. Ça, c'est la première chose. Et la seconde chose, quand même, je rappelle que vous nous avez fait passer une délibération pour créer une commission MAPA pour tous les appels d'offres au-delà de 90 000 € et que cet avenant, en réalité, il fait plus de 90 000 €. Il aurait été normal, bien, de réunir la commission pour dire voilà ce qu'il en est. C'est ça qu'on est en train de vous dire. On ne remet pas en cause le reste.

Monsieur le Président :

Après, vous êtes venu le consulter. En tout cas, vous l'avez demandé, vous l'avez vu. Mais l'autre groupe ne l'a pas vu, ce qu'il a rappelé tout à l'heure.

Madame Poulain :

Du coup, j'ai demandé quand même à le revoir.

Monsieur le Président :

Oui, oui, tout à fait. Ça sera fait. Alors, sur le centre-ville, du coup, puisque le point suivant était l'ouverture du magasin Place Bordeu, je ne vais toujours pas vous donner l'enseigne ce soir. Ça prend plus de temps que je ne l'espérais. Évidemment, c'est toujours plus long. Ce que je peux vous dire, c'est que très prochainement, la consultation pour acter pour séparer en deux cellules va être relancée. Puisque ça, c'est vraiment acté. Un seul preneur qui prendrait la totalité, comme à l'époque de Carrefour Market, ça n'est plus au goût du jour pour un centre-ville comme Waziers. Je donne l'exemple de Quincy qui a 400m² en centre-ville et c'est déjà un format qui n'est pas super simple à maintenir quand on a aussi d'autres enseignes qui sont sur la route de Tournai. Voilà. Et donc, dès que je pourrais vous dire qui est le preneur, de toute façon, je pense qu'on passera en conseil municipal au niveau du bail, au niveau de l'aspect juridique. Encore un petit peu de patience. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Oui, simplement pour dire que, effectivement, comme je l'avais dit à l'époque, nous avons aussi étudié la chose et la surface, le calibre était impossible. Toutes les enseignes qu'on avait vu nous disaient non, il faut 2 millions à 2 millions et demi de chiffre d'affaires annuel pour pouvoir maintenir un tel magasin. Tout le monde a mis les pouces, donc vous êtes trouvés dans la même situation que nous. J'espère qu'on arrivera au bout de cette affaire puisque les échos que j'ai me semblent un peu compliqués.

Madame Poulain :

Je veux juste rappeler qu'en 2021, on avait un projet sur la table. Je le remets là.

Monsieur le Président :

Le point suivant alors a déjà été abordé en conseil d'administration du CCAS, mais pour la transparence et que la question a été posée au Conseil Municipal, donc c'était chéquier coup de pouce. Certains magasins comme Lidl ont arrêté de les accepter. Pourquoi? Alors, vous avez corrigé depuis, c'est Aldi. Effectivement, l'année dernière, Aldi les acceptait, Lidl ne les acceptait pas. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir insisté auprès d'eux. Cette année, Aldi est aussi revenu dessus. Il avait consommé 60% des chiffres des chéquiers: 60% des chéquiers ont été utilisés dans ce magasin. Je profite parce que les gens nous suivent sur Facebook aussi pour dire que c'est vraiment pour des achats alimentaires uniquement. Pas de bouteilles de gaz, pas d'alcool. Voilà, c'est vraiment des achats alimentaires de première nécessité. C'était l'esprit qui avait été retenu par le CCAS et c'est pas de notre fait. Enfin, voilà, pour signer une convention pour être d'accord, il faut que la mairie, le CCAS en l'occurrence et le magasin soient d'accord. Donc, l'essentiel des magasins de Waziers ont accepté, mais ces deux-là n'ont pas accepté. Donc, c'est une stratégie nationale. Je pense qu'ils savent qu'ils font du chiffre d'affaires quoi qu'il arrive. Donc, l'avantage, c'est que ça bénéficie à nos commerces vraiment indépendants de centre-ville. Et le chiffre d'affaires, il se répartit plus sur ces clients-là que sur ces magasins-là, pardon, que sur les grandes enseignes hard discount de la route de Tournai. Le point suivant de plus en plus de problèmes de circulation et stationnement dans la ville. Nous proposons de recruter un bureau d'études pour examiner les solutions possibles. Je laisse la parole à Sébastien.

Monsieur Ferez :

Alors, j'aurais aimé un peu plus de précision si vous voulez bien sur cette question-là, à savoir à quel endroit et effectivement, vous voyez les problématiques de circulation. Alors, il y a dans toutes les communes et dans les grandes villes, effectivement, il peut y avoir à des moments bien précis et je pense que pour notre commune, c'est en particulier au moment des entrées et sorties d'école. Mais voilà, après lancer une étude, nous ne sommes pas fermés, mais il faudrait détailler le pourquoi de cette demande.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon si vous voulez préciser. Qui a posé la question? Monsieur Verez?

Monsieur Verez :

En ce qui concerne les problèmes de circulation dans la ville, effectivement, moi, je constate régulièrement qu'il y a des problèmes de circulation, de dangerosité, surtout en plus. Je peux constater aussi qu'il y a des gros, gros problèmes pour se rendre à l'école, notamment sur la rue où j'habite, je vais parler de la rue Pasteur, quand le mardi matin, le mercredi matin, il y a les poubelles, le stationnement, il n'est pas du tout approprié. On ne peut pas respecter le stationnement tel qu'il est marqué au sol, parce que si on le respecte, on se fait arracher sa voiture régulièrement, un rétro. Là, c'est une porte, une aile. J'ai pu lire aussi sur les réseaux sociaux que les parents avaient des gros soucis pour se rendre à l'école avec des poussettes. On le constate aussi quasiment tous les jours où il y a une rentrée scolaire. La rue Guironnet, c'est un calvaire

pour se garer. Le mardi, il y a des concentrations sportives, très bien, ok, mais c'est très compliqué de pouvoir se garer. Alors maintenant, en plus, les foyers ont plusieurs véhicules. Donc ça aussi, il faut le prendre dans la balance. Mais il me semble aussi que vous aviez dans votre programme l'intention de revoir le plan de circulation de la ville. Donc, c'était un petit peu un mélange de tout ça, savoir dans votre perspective d'avenir et de développement de notre commune. Si vous avez l'intention de revoir un peu le sens de circulation de stationnement, la dangerosité. Parce que moi, je parle de ce que je connais le mieux. La rue Pasteur, le vendredi soir jusqu'au dimanche. C'est la ligne droite du Nürburgring. Entre les bagnoles qui déboulent, les quads. C'est dangereux avant qu'il y ait soit un accident qui soit vraiment déplorable ou alors qu'il y ait quelqu'un qui sorte de sa baraque et qui commette un acte. Donc, c'était le but de la question. Savoir à un moment donné quand est ce que vous allez réfléchir au plan de circulation que vous aviez mis dans votre programme.

Monsieur le Président :

Alors, je vais donner peut être des éléments, mais je pense que justement commencer par la conclusion. C'est que je pense qu'il faut que ça soit discuté aussi en commission. Je propose que la prochaine commission Grand Projets urbanisme qu'on puisse en discuter. Je pense que ça va être lié aussi à la question des départementales. Donc, avec le changement qui est en cours avec le département, on l'a réouvert. Je l'avais un peu évoqué le sujet de l'entrée de ville avec le pont des Houillères, etc. Ça viendra peut être peut être qu'à terme, il faudrait mettre une partie de la rue Pasteur en sens unique. Quand je dis ça comme ça, c'est à voir. Moi, je ne suis pas spécialiste de ça sur un morceau et ça pourrait régler une partie des problèmes avec du stationnement. Je vais dire des généralités, mais on fait le constat que de toute façon, effectivement, tout le monde prend sa voiture. Et je pense qu'entre même il y a 10 ans et aujourd'hui, d'expérience sur l'école Gambetta, il n'y a pas beaucoup plus d'enfants qu'à l'époque. Il y a peut-être même le même nombre, mais tout le monde y va avec sa voiture. Et donc, ça crée un gros problème de stationnement et surtout ceux qui font, qui viennent à pied en poussette, ça leur complique aussi la vie. Donc, ça serait tellement plus simple et plus vertueux si les gens prenaient leurs jambes plutôt que leurs voitures. Mais bon, ça, c'est une évidence et je pense que la société, elle va dans ce sens là. Et là, vous ne l'avez pas évoqué, mais en parlant avec Sébastien précédemment, on s'est dit aussi, le problème du stationnement, il est vraiment réel dans quelques rues. Évidemment, la rue Benjamin Favre où Rémy Moreaux a travaillé avec les habitants. On n'apporte jamais de solution complètement satisfaisante parce qu'on ne peut pas faire de miracle, mais c'est aussi un sujet sur lequel on va travailler. Mais voilà, je vous propose que tout ça soit discuté plus en détail dans une commission et je vais laisser la parole à Monsieur Moreaux qui enchaînera sur la vidéosurveillance.

Monsieur Moreaux :

Ce n'est pas une nouveauté de dire qu'il y a 30 ans, il n'y avait même pas un véhicule par foyer. Maintenant par foyer nous avons deux véhicules minimum. Parce que la vie fait en sorte que tout le monde doit travailler, que ce soit le mari ou la femme. Mais maintenant, on a aussi 3, 4 véhicules par foyer et ça, de toute façon, on ne peut pas l'empêcher. La conformité de la ville également pour les stationnements. C'est un gros problème, mais toutes les villes sont confrontées à ce genre de choses. Donc nous, on essaye un maximum de sécuriser. Nous avons fait dans les virages la pose de plots afin que ça permette que ça soit les bus ou autres là de circuler. Mais c'est pas un sujet spécialement à Waziers et je peux vous comprendre concernant

les sorties d'école. Mais sachez que d'avoir travaillé sur Douai et les autres villes, c'est pareil. Les gens, c'est assez français de dire qu'au lieu de faire 100 m à pied, les gens se mettent même en triple file pour déposer leurs enfants. Alors que simplement en faisant 100 m à pied, ça aiderait tout le monde. Mais ce n'est pas le cas. Voilà. Donc, on réfléchit déjà à beaucoup de choses concernant la dangerosité, la pose d'écluseries également, puisque ça a fait ses preuves à Notre-Dame. Donc, on est en train de voir que ça soit la rue de l'Egalité puisque la rue de l'Egalité. M. Mascarte connaît bien. Nous avons un accident minimum par an, un accident avec des blessés ou même des fois plus. Donc, on est en train de voir avec ça soit les riverains, le département avec M. Delcourt et le reste là afin de limiter et de casser la vitesse. Parce que même si on va y mettre des panneaux, bien entendu, mais certains individus ne respectent rien. Ça, on le sait bien. Mais tout ça est en cours, mais ça sera au fur et à mesure. Voilà. Concernant la vidéoprotection, une réunion aura lieu.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Une question sur le sujet. J'avais demandé à l'époque des travaux de la place Bordeu un rapport sur l'accidentologie. Le nombre d'accidents à peu près par rue ou par zone en fonction de ce que vous pouvez avoir, puisque là, visiblement, vous avez des chiffres ou approximativement. Qu'on puisse regarder ça en commission.

Monsieur Moreaux :

Je demanderai au service de police de me transmettre les trois, quatre ans, le chiffre des accidents

Monsieur le Président :

Et la rue Pasteur. Et ça permettra encore mieux d'enchaîner sur la vidéosurveillance. Effectivement, j'ai beaucoup de retours que ça sert vraiment de piste le vendredi soir, le samedi soir. Et on entend des choses. Moi, je suis très intéressé par voir ce qui a été fait. Je sais ce qu'a fait Roost-Warendin avec un feu verbalisateur. Quelque chose vers lequel on ira. Souvent, c'est des voitures louées. C'est des plaques qui, des fois, n'existent pas. En plus, alors j'incite aussi, pour les habitants, quand vous voyez quelque chose, appelez le 17. Le dire sur les réseaux sociaux, c'est ça ne suffit pas. Les gens le disent. Mais il faut appeler. Il faut appeler le 17 parce que là, sinon, la police ne le sait pas officiellement. Et c'est vous qui êtes témoin, qui entendez, qui voyez. Moi, vous me le dites, c'est bien. Ça m'arrive des fois personnellement, mais je n'ai pas pu être témoin de la chose. Je n'ai pas le même poids en tant que Maire que vous qui êtes témoin vraiment des choses. Donc ça peut. C'est vraiment important. Et il m'arrive, je le dis aussi, de faire des signalements quand je vois des choses concrètes sans porter plainte. Le Maire peut aussi faire un signalement directement à la police. Et du coup, la police extrait les images de vidéoprotection pour mener des enquêtes, pour signaler des comportements qui sont, qui sont dangereux et qui sont en plus pas écologiques. C'est un point important également. Donc, la question pour la lire quand même. Où en est-on de l'extension du parc de vidéosurveillance? Quel bilan pour les années 2022 et 2023?

Monsieur Moreaux :

Alors concernant la vidéoprotection, je vais faire une réunion au mois d'octobre où je vous remettrai aux deux parties en présence les statistiques officielles du ministère de l'Intérieur. 2022-2023. Puisque avant 2022, il y avait le Covid. Donc les gens étaient incités à rentrer chez eux. Donc c'est complètement tronqué. Donc les chiffres officiels qui sont en comparaison 2022-2023, je vous les remettrai au mois d'octobre. Et ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur. Pour la deuxième vague de caméras, nous avons reçu enfin, parce que ça fait 4 ou 5 mois que nous attendons l'autorisation de la mise en œuvre, mais nous attendons toujours le retour du FIPD pour notre subvention. Donc ce midi encore, il y avait la réunion des maires. Donc j'ai vu la préfecture où j'ai demandé un rendez-vous parce que la situation de la France étant celle qu'elle est, est-ce que les subventions seront encore accordées ou pas par la suite? Donc j'ai demandé une réunion afin que ça nous soit précisé le plus vite possible. Voilà. Quant à la somme que nous avons mis de côté, elle est toujours de côté. Simplement, nous attendons la subvention afin de finaliser avec le groupe Eryma. Je tiens à signaler qu'en vue des chiffres de l'État, que par la pose des caméras, la délinquance a explosé après le Covid dans tous les villages et villes. Eh ben, par la pose de nos caméras, les chiffres vous le montreront, chez nous ça a baissé. Simplement, je vous les remettrai donc au mois d'octobre, il n'y a aucun problème à avoir. Donc ça fonctionne même dans les villages de 1000 habitants, il y a maintenant des caméras pour la bonne raison que c'est efficace. Donc nous avons mis des caméras, la deuxième vague va arriver, nous attendons simplement l'État et la coopération entre la police et notre ville porte ses fruits. À chaque fois, comme dit Monsieur le Maire, que nous avons un acte répétitif ou de la malveillance, nous en avertissons les services de police, nous avons non pas des numéros privilégiés, mais nous savons contacter les personnes responsables. Il y a une très bonne collaboration. Et il ne faut pas croire que quand ça passe à toute vitesse, euh, c'est pas sans conséquence. Nous aussi, nous regardons les caméras et quand on voit les plaques, parce que certaines fois, les plaques sont cachées, bien entendu. Et je regrette, c'est le départ d'un officier de police qui est parti à Lens parce que sa passion à lui, c'était les rodéos avec les motos et chez nous, l'année dernière, il en a saisi 4 ou 5 et ça a mis un coup d'arrêt total. La seule chose, c'est que ce Monsieur qui était souvent dans notre commune a été appelé à d'autres fonctions supérieures à Lens. Voilà, mais vous aurez des chiffres officiels, il n'y a aucun problème.

Madame Poulain :

C'est quand même formidable qu'on nous explique qu'on ne peut pas lutter contre les rodéos parce qu'on a un monsieur qui était passionné de lutte contre ça et qui, malheureusement, il est parti et du coup, il se passe plus rien. Non, enfin, un peu de sérieux. Sur la deuxième vague de vidéoprotection, on doit pas attendre sur ce sujet-là les subventions de l'État. On ne parle pas non plus d'une somme mirobolante. Rappelez-moi le montant qui était demandé sur le FIPD alors 30 000 euros ou quelque chose comme ça.

Monsieur le Président :

L'engagement qu'on a pris, c'est de mettre un reste à charge pour la commune de 50 000 euros en espérant avoir 50 000 sur le FIPD. Dans ce cas-là, on met 100 000 euros, 50 000 mairie, 50 000. Voilà, si vous pouvez couper votre micro juste le temps que je finisse mes phrases. Voilà, si jamais l'État ne nous donnait que 30 000, on mettrait 80 000. C'était l'engagement budgétaire. Et donc, c'est pour ça aussi qu'on attend. Mais je voulais quand même insister parce que je trouve vos

propos vraiment déplacés par rapport aux services de police et puis même par rapport au travail que fait Rémy Moreaux. Non, mais il y a un travail. Je voudrais saluer parce qu'on a un lien très bon avec la police nationale. Il faudra peut-être à terme venir sur une police municipale, mais on aura le débat à ce moment-là. Mais en tout cas, on a un suivi grâce au contrat de sécurité intégrée qu'on a fait, qu'on a signé il y a un an et demi environ maintenant qui fait qu'on a un suivi très précis des choses. Et il y a beaucoup de choses qui sont. Et moi, il y a notamment les GPO, un groupe de partenariat opérationnel qui se font très régulièrement et qui permettent de croiser les informations entre les acteurs sociaux. La police et c'est. Voilà, je pense que c'est au moins équivalent à l'efficacité de la vidéo de protection. Ce travail-là qui est de l'humain, qui fonctionne bien. Et en étant signataire de ce CSI, on a un engagement de l'État qui est noir sur blanc, qui est encore dans un dans un document que j'ai reçu il y a peu, qui dit qu'on est prioritaire du coup sur la demande de FIPD. Et je pense que vraiment, on est dans le flottement gouvernemental aujourd'hui. Donc, on est victime. C'est un témoignage concret des choses qui sont compliquées pour les collectivités en ce moment, c'est de à quelle sauce on va être mangé au niveau des dotations l'année prochaine, mais aussi sur les subventions. Est-ce qu'il y a des arbitrages de dernière minute qui vont être faits? Donc, voilà, dès qu'on aura la réponse, on le dira et on lancera, on lancera la consultation pour finir de déployer cette deuxième vague. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

J'ai pas besoin de papier, j'ai pas de chiffre à vous donner, mais je suggère quand même que c'est bien 100 000 euros, c'est-à-dire pour la vidéoprotection dans 50 % en subvention. Je voulais simplement revenir sur un fait. Tant mieux pour la vidéoprotection, étant donné que la délinquance baisse. Mais comme vous le disiez tout à l'heure, monsieur Moreaux, je crois qu'à un moment donné, il faudra mettre en phase et en corrélation les chiffres du ministère de l'Intérieur avec la vidéoprotection. Voilà, c'est tout ce que je voulais ajouter.

Monsieur Moreaux :

Je vous montrerai que notre... Le fait que les autres villes et notre ville à nous, vous verrez que c'est impressionnant, mais les chiffres et les documents officiels vous seront remis au mois d'octobre. Voilà.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki et on va clôturer ce conseil. C'est la dernière question.

Madame Parnetzki :

Ah oui, en tant que vice-présidente du SMTD,...

Monsieur le Président :

Ah oui, le rond-point Mandela va avoir un arrêt de bus.

Madame Parnetzki :

... une enquête mobilité est en cours à partir d'octobre jusqu'à février 2025. J'ai vu que vous l'aviez mis sur votre site. Alors merci. C'était pour rappeler aux habitants qu'il y aura une enquête.

Monsieur Michon :

Et qu'il faut qu'ils répondent...

Monsieur le Président :

Merci. Bonne soirée à tous. A bientôt.

Séance levée à 19 H 48.